

Décembre 2013

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Quatorzième session

Bergen (Norvège), 24-28 février 2014

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AU COMMERCE DU POISSON

Résumé

Dans le présent document sont exposées sommairement certaines activités menées par la FAO dans le domaine du commerce international du poisson. Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (FI) s'acquitte de la plupart de ces tâches, seul ou en coopération avec d'autres unités de l'Organisation, comme le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG) et le Département du développement économique et social (ES), ou avec d'autres institutions compétentes.

Le Sous-Comité est invité à:

- Formuler des observations sur les activités de la FAO relatives au commerce;
- Communiquer des informations sur l'expérience acquise aux niveaux national, intrarégional et interrégional;
- Formuler des orientations concernant les activités futures de la FAO relatives au commerce, en particulier sur le renforcement des capacités au profit des pays en développement et du secteur artisanal;
- Prendre note des progrès accomplis quant au processus de révision de la classification issue du Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH) et à la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et formuler des orientations concernant les travaux futurs de la FAO dans les domaines intéressant les statistiques halieutiques.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

INTRODUCTION

1. Le fait que le secteur halieutique participe à la sécurité alimentaire aux niveaux local et régional par la consommation humaine directe et offre des avantages nutritionnels essentiels à la santé humaine et au développement est largement reconnu¹.
2. En revanche, on accorde habituellement moins d'attention au rôle important que le commerce du poisson et des autres produits de la pêche joue en tant que moteur de l'activité économique, créateur d'emplois et source de devises étrangères. À cet égard, la mondialisation du secteur halieutique, l'essor de l'aquaculture moderne et le développement de chaînes de valeur complexes à l'échelon mondial ont contribué à faire mieux connaître le secteur et ont amené à une compréhension nouvelle de la fonction cruciale que le commerce assure en ce qu'il permet d'accéder aux produits et crée de la valeur. La FAO reconnaît le rôle fondamental du commerce en encourageant les échanges internationaux de produits alimentaires, dont le poisson.
3. Le poisson et les produits de la pêche font l'objet d'un commerce de grande ampleur puisque près de 40 pour cent entrent sur les marchés internationaux, ce qui représente une proportion bien supérieure à celle des autres produits alimentaires. L'accès aux marchés internationaux est fondamental pour les producteurs et les exportateurs, notamment dans les pays en développement, qui sont à l'origine de 50 pour cent des exportations en valeur, tous produits confondus. Le commerce international englobe les échanges régionaux, qui se heurtent à divers obstacles et barrières, souvent de nature réglementaire, dans de nombreux endroits du monde. En pareil cas, le potentiel du commerce régional est loin d'être exploité pleinement.
4. Les filières internationales du poisson et des autres produits de la pêche servent de circuit d'approvisionnement de ces produits proprement dits, mais aussi de voie d'information sur les évolutions relatives aux prix et aux coûts ainsi que sur les besoins et valeurs des consommateurs, et sur les nouveaux équilibres entre l'offre et la demande. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les marchés internationaux aient des effets sensibles sur les marchés intérieurs et régionaux, y compris pour des produits ne faisant pas l'objet d'échanges commerciaux.

ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AU COMMERCE INTERNATIONAL DU POISSON

5. Les activités de la FAO relatives au commerce qui intéressent les pêches sont essentiellement du ressort du Département des pêches et de l'aquaculture (FI). Le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG) a, quant à lui, compétence sur les instruments internationaux et les législations nationales. Par ailleurs, l'unité chargée de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments au sein du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs coordonne les questions afférentes à la sécurité sanitaire des aliments, FI s'occupant des questions spécifiques aux pêches. La FAO héberge le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, FI étant responsable de toutes les questions qui concernent le poisson et les produits de la pêche et assurant le secrétariat du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche. Le Département du développement économique et social (ES) conduit des analyses et des activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce de produits alimentaires, notamment grâce aux contributions spécifiques aux questions halieutiques que FI lui apporte. La publication de la FAO *Perspectives de l'alimentation – Analyse des marchés mondiaux* paraissant deux fois par an est une illustration de la coopération entre le FI et ES. Global Market Analysis.
6. Grâce à la mise en œuvre de son nouveau Cadre stratégique² à partir de 2014, la FAO entend appliquer des approches plus intégrées lorsqu'il s'agira de traiter des problèmes liés à la sécurité alimentaire, à la gestion de ressources et à des produits alimentaires. Pour ce qui est des questions halieutiques, cela comporte des difficultés, mais ouvre aussi des possibilités. Il serait souhaitable

¹ Pour en savoir plus sur les activités de la FAO en matière de nutrition humaine, voir le document COFI:FT/XIV/2014/4.

² Pour en savoir plus sur les objectifs stratégiques, voir le document COFI:FT/XIV/2014/3.

d'accroître la visibilité du commerce du poisson dans les travaux de la FAO et de renforcer ses effets en adoptant des approches plus intégrées et plus ouvertes dans des domaines comme la nutrition, la sécurité alimentaire, la gestion des eaux, la gestion des zones côtières, les moyens d'existence et les systèmes alimentaires internationaux.

7. Compte tenu de l'essor rapide de l'aquaculture sur les plans de l'offre et de la demande, la FAO s'intéresse davantage à ce sous-secteur aujourd'hui. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a renforcé l'intégration de ses activités dans le domaine de l'aquaculture et du commerce. Les aspects liés au commerce et à la commercialisation se sont vu assigner un rôle plus visible dans le développement de l'aquaculture et les considérations relatives aux politiques. De même, la coopération entre le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture, qui dépendent tous les deux du Comité des pêches, ainsi qu'entre leurs secrétariats, a été renforcée.

8. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la FAO conduira un projet sur le tilapia dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ainsi, le Programme Poisson du NEPAD et de la FAO permettra de réaliser des études de cas évaluant les résultats socioéconomiques des principaux pays éleveurs de tilapia d'Afrique subsaharienne (par exemple, l'Ouganda, le Kenya, le Ghana et le Nigéria) ainsi que de pays de référence d'autres régions (par exemple, la Chine, l'Égypte et le Brésil). Ce projet permettra d'évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir du commerce du tilapia en Afrique. Il visera aussi à enquêter sur les pressions concurrentielles exercées par les importations en provenance d'Asie à destination des marchés locaux d'Afrique, notamment à analyser les facteurs de coût qui s'y rapportent.

9. Depuis quelque temps, la FAO évalue la répartition des espèces dans la production aquacole des pays et sa relation avec les créneaux occupés par ces pays dans le commerce international. Elle a ainsi mis au point des indicateurs de spécialisation (parts de marché, taux de concentration, indices d'avantage comparatif révélé, etc.). Ces outils normalisés doivent aider à évaluer et à suivre la composition des échanges commerciaux, ainsi qu'à formuler des orientations en vue du développement aquacole aux niveaux mondial, régional et national.

10. La FAO a poursuivi ses travaux relatifs à l'élaboration de l'indice des prix du poisson et des autres produits de la pêche pendant tout l'exercice biennal 2012-2013, en coopération avec plusieurs partenaires, notamment le Conseil norvégien des poissons et fruits de mer, l'Université de Stavanger et l'Université catholique pontificale du Pérou. Cet indice se fonde sur les valeurs des importations dans les principaux marchés. On est en train d'y inclure plusieurs pays en développement et des produits supplémentaires afin de l'élargir et de le rendre plus représentatif. La Commission européenne, l'Imperial College London, l'Université de Cantabrie et l'Université norvégienne des sciences de la vie ont aussi apporté des contributions précieuses à ces travaux. La FAO publie régulièrement son indice des prix du poisson dans *GLOBEFISH Highlights* (tous les trimestres) et dans les *Perspectives de l'alimentation* (tous les semestres). En 2013, plusieurs médias économiques et financiers parmi les plus importants au plan mondial (*Financial Times*, *BBC World News*, *The Economist*, etc.) ont fait référence à l'indice FAO des prix du poisson, qui s'est avéré être un précieux outil de communication. Cet indice a ainsi permis de diffuser des informations sur les évolutions du commerce du poisson auprès d'un public plus large.

11. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, la FAO a continué ses activités de renforcement des capacités dans les domaines du commerce international du poisson et de la sécurité sanitaire des aliments au profit des pays en développement ou en transition, en particulier en ce qui concerne le cadre des règles commerciales mondiales établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les négociations de l'OMC relatives au Programme de Doha pour le développement. Ainsi, en octobre 2013, la FAO et l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale ont organisé conjointement un atelier régional sur l'OMC et les pêches, qui s'est tenu à l'Institut national des pêches en lacs et rivières de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Il s'agissait du cinquième atelier régional organisé par la FAO en Europe centrale et orientale. L'objectif était d'informer les Membres de l'Organisation sur les accords de l'OMC, l'adhésion à ces accords et les négociations en cours dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, ainsi que sur leur pertinence du point de vue du commerce international du poisson, et de renforcer les capacités des États dans ces

domaines. Les ateliers de ce type font suite aux demandes de renforcement des capacités en rapport avec les questions traitées par l'OMC. Plusieurs manifestations suivant ce modèle ont été organisées avec succès en Afrique, en Amérique latine, au Proche-Orient, en Asie, ainsi qu'en Europe centrale et orientale depuis 2002, en collaboration étroite avec le Réseau FISH INFONetwork et d'autres parties prenantes régionales et locales.

12. Le recours accru à la certification et à la labellisation à des fins écologiques ou environnementales a conduit à une augmentation des demandes d'assistance. À cela s'ajoutent les travaux réalisés sur ce sujet à la demande du Sous-Comité du commerce du poisson et du Comité des pêches. Plus particulièrement, l'intérêt croissant pour les programmes nationaux a suscité un certain nombre de demandes d'information sur les directives de la FAO en matière de certification et sur la manière dont on peut inclure les principes et conditions prescrits par ces directives dans les programmes nationaux, et ce dès leur conception. En outre, la FAO a été invitée à contribuer aux travaux de l'Initiative mondiale sur la durabilité du poisson et des fruits de mer relatifs aux normes afin de veiller à ce que les préoccupations et les intérêts des pays en développement soient respectés³.

13. La traçabilité est devenue une question de premier ordre, aussi bien pour les producteurs que les exportateurs et les pays importateurs. Il s'agit de satisfaire aux exigences en matière de qualité et de sécurité sanitaire mais aussi à celles qui sont liées à la durabilité de la production et de la source. Le Département des pêches et de l'aquaculture a reçu plusieurs demandes d'assistance concernant la mise au point de programmes de documentation des prises.

14. Du fait du rôle croissant des normes fondées sur les marchés, des parties prenantes du secteur productif sollicitent les avis de la FAO en matière d'harmonisation et d'équivalence. C'est pourquoi un atelier a été organisé à Rome à la fin de l'année 2013, auquel ont participé des représentants du secteur, des détenteurs de normes et des organismes de certification, ainsi que des détaillants.

15. Au cours de l'exercice biennal, des protocoles d'accord ont été signés avec des associations professionnelles comme l'Initiative mondiale pour un saumon durable, la Chambre équatorienne des industriels et transformateurs thoniers (CEIPA) et l'Association nationale des fabricants de conserves de poisson et fruits de mer (ANFACO). Ils n'engagent pas leurs signataires mais fournissent un cadre de coopération sur des questions pertinentes, l'accent étant mis sur les initiatives de renforcement des capacités. Pour le Département des pêches et de l'aquaculture, l'engagement auprès du secteur privé revêt une importance croissante car il permet de préserver les intérêts des producteurs des pays en développement lors de l'établissement de normes facultatives. Cette coopération s'inscrit dans la nouvelle Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé, approuvée en 2013.

16. En 2012 et 2013, l'Organisation a participé à plusieurs conférences axées sur le secteur productif, notamment la CONXEMAR à Vigo (Espagne) et le Forum de l'Atlantique-Nord sur les poissons et fruits de mer à Oslo et Bergen (Norvège). Lors de ces manifestations, le Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture (FI) a prononcé l'allocution d'ouverture et des fonctionnaires du Département ont effectué plusieurs présentations sur des questions pertinentes. Par ailleurs, la FAO a assumé la responsabilité technique de séances spéciales. Grâce à un financement extrabudgétaire, l'Organisation a pu faciliter la participation de plusieurs pays en développement.

17. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a accueilli des réunions informelles d'associations industrielles et professionnelles à son Siège, à Rome. Ces réunions ont constitué d'excellentes occasions de mettre en lumière les différentes questions sur lesquelles la FAO travaille à l'heure actuelle et qui présentent un intérêt direct pour le secteur, ainsi que de recevoir des avis et suggestions de la part des parties prenantes de ce secteur d'activité.

18. La FAO a continué à favoriser les alliances avec d'autres organisations traitant de questions pertinentes du point de vue du commerce international du poisson, en particulier dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités. Elle a notamment coopéré plus étroitement avec le monde

³ Pour en savoir plus sur les travaux de la FAO en matière d'écocertification, voir le document portant la cote COFI:FT/XIV/2014/6.

universitaire sur des questions liées au commerce et à la commercialisation, ainsi qu'avec des associations du secteur halieutique, et a eu davantage recours à des réseaux de spécialistes, d'inspecteurs des produits de la pêche et d'économistes des pêches et du commerce. En juillet 2012, la FAO a participé à la conférence de l'Institut international de l'économie et du commerce des pêches (IIFET) tenue à Dar es Salaam. À cette occasion, elle a organisé une manifestation spéciale sur les chaînes de valeur des pêches artisanales et a facilité la participation de parties prenantes issues de pays en développement. Elle a prévu d'entreprendre une démarche similaire lors de l'IIFET 2014 en organisant une session spéciale sur l'accès aux marchés.

19. L'édition 2013 du Congrès mondial des produits de la mer s'est tenue à Saint John (Canada). Elle a été organisée conjointement par la FAO et plusieurs autres organisations et organismes pertinents, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI). Comme lors des sessions précédentes, la FAO était chargée du programme technique et devait aussi recenser les pays en développement susceptibles d'être intéressés et faciliter leur participation. Cette manifestation, axée sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité, est extrêmement utile au partage des expériences régionales et internationales.

20. On a mis en place plusieurs cours de perfectionnement en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) par l'intermédiaire de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse et avec l'aide du Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. En 2013, la FAO a organisé, en coopération avec ce Ministère et la Fondation Alfonso Martín Escudero, un cours sur la commercialisation et le commerce des produits de la pêche à l'Université internationale Menéndez Pelayo, à Santander (Espagne). L'Organisation a apporté des contributions techniques à ces conférences et sessions de formation et a facilité la participation de pays en développement. Toutefois, ce sont des institutions nationales, régionales et locales qui ont prêté l'appui principal. Ce type de coopération est profitable à l'ensemble des parties mais dépend d'un financement extérieur.

21. Dans le débat international sur les questions relatives aux pêches et le commerce du poisson, on met de plus en plus l'accent sur les effets nutritionnels. À cet égard, la publication et la diffusion à grande échelle du rapport de la consultation d'experts FAO-Organisation mondiale de la santé (OMS) réalisée en 2010 sur les risques et les avantages liés à la consommation de poisson⁴ a apporté des arguments importants.

22. Ces dernières années, le Département des pêches et de l'aquaculture a amélioré ses travaux sur les modèles de perspectives dans le secteur des pêches, notamment en renforçant la collaboration avec des organisations internationales. En juin 2013, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO ont publié les *Perspectives agricoles 2013-2022*. Ce document présente les perspectives à moyen terme concernant l'offre et la demande de certains produits agricoles, notamment des produits issus de la pêche de capture et de l'aquaculture et des aliments pour animaux aquatiques. Pour la troisième année consécutive, l'OCDE et la FAO ont pu inclure la modélisation de l'offre et de la demande futures de poisson et de produits de la pêche dans leurs projections globales relatives à l'agriculture grâce à leur excellente collaboration, ainsi qu'à la coopération entre le FI et ES au sein de l'Organisation. Le Département des pêches et de l'aquaculture était représenté à Beijing lors du lancement de l'édition 2013, auquel ont participé également le Directeur général de la FAO et le Secrétaire général de l'OCDE.

23. Dans le modèle global OCDE-FAO, on continue de traiter le poisson et les produits de la pêche comme un secteur distinct, mais les résultats sont intégrés aux projections mondiales. L'objectif est d'aboutir à un modèle totalement intégré et dynamique. Les résultats sont importants, non seulement pour le secteur des pêches dans son ensemble mais aussi compte tenu de ses liens et de ses relations d'interdépendance avec les autres secteurs alimentaires, en particulier ceux des aliments pour animaux et de la production d'animaux terrestres.

24. Depuis 2011, la FAO collaborait avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), la Banque mondiale et l'Université de l'Arkansas (Pine Bluff) afin de réviser la

⁴ Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 978.

publication IFPRI-WorldFish Center intitulée *Fish to 2020* (Delgado, *et al.*, 2003)⁵ et son système de modélisation. L'objectif était de dessiner une perspective mondiale actualisée et novatrice qui serait valable jusqu'en 2030, en mettant l'accent principalement sur l'aquaculture. Ces travaux se sont achevés à la fin de l'année 2013 par la publication de *Fish to 2030: prospects for fisheries and aquaculture*.

25. Cet ouvrage est à la fois une mise à jour du précédent et une avancée importante vers l'intégration des pêches dans les projections fondées sur des analyses quantitatives qui concernent le reste du secteur agricole. Il contient des projections de l'offre et de la demande mondiales de poisson jusqu'en 2030. Ces éléments se fondent sur le nouveau modèle amélioré de l'IFPRI dénommé IMPACT, qui simule les conséquences des interactions entre pays et entre régions. On réalise ces projections sur la base de différentes hypothèses faisant intervenir des facteurs que l'on considère comme moteurs sur les marchés mondiaux du poisson.

26. Par ailleurs, la FAO a lancé un projet sur l'analyse économique et la projection de l'offre et de la demande futures de denrées alimentaires jusqu'en 2030. L'étude comprendra des scénarios nouveaux et proposera ainsi davantage de perspectives économiques en vue du développement de la production alimentaire. Elle se divise en deux parties: les moteurs principaux de la demande future et ceux de l'offre future.

27. Dans le domaine des statistiques, FI conduit une activité sur la valeur de la pêche en Afrique, en collaboration avec le Comité régional des pêches du golfe de Guinée, le Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée (CPCO) et la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI), dans le cadre du Programme NEPAD-FAO sur la pêche et l'aquaculture financé par l'Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international (ASDI). L'étude consistait essentiellement à estimer, grâce à des données fournies par des experts nationaux et à des extrapolations, la contribution des pêches au produit intérieur brut (PIB) du pays et du secteur agricole, ainsi que le nombre d'emplois créés par le secteur des pêches. Les principaux organes régionaux des pêches et communautés économiques régionales (CER) d'Afrique ont validé les résultats à la mi-octobre 2013 et ceux-ci doivent être présentés à la deuxième Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA II) à la fin de février 2014.

28. Par ailleurs, la FAO collabore avec l'OCDE, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et la Banque mondiale afin d'organiser une session conjointe sur la cohérence des politiques au profit du développement, qui doit se tenir les 10 et 11 avril à Paris. Seront notamment abordées lors de cette session des questions concernant les organisations régionales de gestion des pêches, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'aquaculture, la gouvernance et les activités de reconstitution des stocks de poisson épuisés.

29. Un atelier organisé conjointement avec la Société chinoise des pêches et le Centre d'information sur la commercialisation du poisson en Chine et de services consultatifs commerciaux devrait avoir lieu au début de l'année 2014 en Chine. Il consistera à déterminer des paramètres pertinents relatifs à la Chine qui seront inclus dans le modèle de projections OCDE-FAO concernant le poisson pour 2014-2023. Des représentants de premier plan du Gouvernement, du monde universitaire et de l'industrie chinois ont été invités à participer à l'atelier. Compte tenu du rôle important de la Chine dans la production et le commerce du poisson, cette coopération devrait se poursuivre.

TRAVAUX DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES PERTES APRÈS CAPTURE

30. Le Département des pêches et de l'aquaculture prête un appui à des programmes et projets en cours afin de généraliser la réduction des pertes halieutiques. Il s'agit notamment de réaliser des évaluations systématiques de façon à acquérir une compréhension profonde du contexte dans lequel

⁵ Delgado, C. L., Wada, N., Rosegrant, M. W., Meijer, S. et Mahfuzuddin, A. 2003. *Fish to 2020. Supply and Demand in Changing Global Market*. 226 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.ifpri.org/sites/default/files/pubs/pubs/books/fish2020/oc44.pdf>).

ces pertes surviennent et de recenser des stratégies réalisables et durables. Plusieurs questions ressortant de ces activités, comme l'ampleur des pertes liées à la qualité et aux marchés, la relation entre une faible application des lois et les pertes après capture et les sexes spécifiques de la dynamique de ces pertes, sont mises en évidence dans le rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* et dans le document du Sous-Comité du commerce du poisson sur la pêche artisanale⁶.

31. Afin de permettre aux petites et moyennes unités de pêche qui fournissent des produits halieutiques fumés ou séchés aux marchés intérieurs et d'exportation de surmonter l'un des principaux obstacles au commerce, on a mis au point le four de Thiaroye, qui utilise une technique mixte améliorant la transformation du poisson. Cet outil reprend les atouts du célèbre four Chorkor et d'autres fours existants en éliminant leurs défauts quant au respect des normes relatives aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Il serait judicieux de favoriser la diffusion de cette technique lors du prochain exercice biennal.

32. En se fondant sur les résultats obtenus dans le cadre du programme d'évaluation des pertes halieutiques après capture en Afrique subsaharienne (2006-2008), FI contribue à l'initiative mondiale SAVE FOOD: Réduire les pertes vivrières et le gaspillage de nourriture, en particulier au processus en cours qui vise à établir une définition consensuelle des termes «perte» et «gaspillage» et à la mise au point d'une méthode efficace permettant de mesurer les pertes et de comparer les interventions visant à réduire celles-ci. On a lancé des initiatives englobant plusieurs produits alimentaires en Afrique. Il est prévu de les étendre ensuite à l'Asie (Inde, Myanmar, Thaïlande, Viet Nam) et au-delà, sous réserve des fonds que les partenariats SAVE FOOD doivent permettre de mobiliser (<http://www.fao.org/save-food/fr/>).

LA FAO ET LES PROJETS

33. Du fait du processus de décentralisation de la FAO, ce sont désormais les bureaux décentralisés qui financent les projets nationaux et régionaux, tandis que le Siège se charge des projets mondiaux et multirégionaux. Ce dernier continue toutefois de participer à la conception des projets régionaux et nationaux, s'il y a lieu, mais le financement et la mise en œuvre dépendent des priorités établies par les États Membres de la région.

34. La majorité des projets de la FAO relèvent du Programme de coopération technique (PCT), dans le cadre duquel la FAO prête une assistance technique à ses Membres. Entre 7 et 10 pour cent des projets de la FAO sont financés par le budget du Programme ordinaire. Les autres sont financés par des ressources extrabudgétaires (coopération technique financée par des donateurs), notamment le Programme de coopération FAO/gouvernements, le Fonds fiduciaire unilatéral, le Programme commun des Nations Unies, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) et d'autres fonds fiduciaires.

35. Les questions de parité hommes-femmes font l'objet d'une attention accrue au sein des projets de la FAO: non seulement elles font partie intégrante de ces projets mais des activités spécifiques y sont aussi consacrées. Elles figurent au titre des objectifs stratégiques transversaux dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO, qui sera lancé en 2014.

36. Compte tenu de l'importance accordée à la décentralisation au sein de la FAO, on a renforcé considérablement le réseau de spécialistes des pêches aux échelons régional et sous-régional. Cette démarche augmente les effets éventuels des programmes et activités de la FAO sur le terrain et rapproche, au sens physique du terme, l'Organisation des administrations et des priorités des pays Membres. Par ailleurs, elle met en lumière combien il est nécessaire d'améliorer la communication entre le Siège et le personnel de la FAO en poste dans les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux. Cela est particulièrement important dans le secteur des pêches, compte tenu du nombre limité de spécialistes disponibles dans les différents bureaux régionaux ou sous-régionaux et sachant que les activités après extraction ne sont que l'une des nombreuses tâches importantes et pertinentes dans ce domaine. En mettant davantage l'accent sur le commerce du poisson sur la scène internationale et dans les politiques nationales, on a facilité les travaux de FI consistant à mettre en évidence

⁶ Pour en savoir plus sur la pêche artisanale, voir le document COFI:FT/XIV/2014/9.

l'importance des échanges commerciaux et des marchés, ainsi que les nombreux avantages qui en découlent.

37. Les conférences régionales de la FAO jouent à présent un rôle de premier ordre dans le processus de planification et d'établissement des priorités de l'Organisation. Étant donné que la plupart des conférences seront axées sur les questions relatives à l'agriculture, il convient de rappeler que l'établissement des priorités régionales, y compris en ce qui concerne les pêches, pourrait s'avérer important du point de vue de la coopération régionale et de la mise en œuvre de projets en facilitant l'utilisation efficace de ressources peu abondantes. Bien que l'on soit déjà parvenu, dans une certaine mesure, à inscrire les questions relatives aux pêches dans les priorités régionales, il faudra poursuivre les efforts en ce sens à l'avenir.

FISH INFONETWORK ET LE SYSTÈME INFORMATISÉ DE DONNÉES SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON (GLOBEFISH)⁷

38. FISH INFONetwork est un prestataire de services régional spécialisé dans le secteur après extraction halieutique et aquacole. Outre la diffusion d'informations pertinentes, ce réseau conduit des activités dans le cadre de projets, renforce les capacités en matière de commerce, améliore la compétitivité industrielle sur les marchés internationaux et organise des ateliers et des conférences aux niveaux national, régional et international. La FAO a pour mandat de coordonner et de renforcer la capacité des membres de FISH INFONetwork de communiquer des informations relatives aux marchés et de prêter des services techniques, notamment en fournissant une assistance technique et un appui aux activités conjointes.

39. Ces services régionaux étaient initialement des projets de la FAO mais ils sont tous devenus des organisations intergouvernementales autonomes dotées de structures directrices et de dispositifs financiers qui leurs sont propres. Bien que FISH INFONetwork soit officiellement indépendant de la FAO, les Membres de l'Organisation et ceux du réseau coopèrent étroitement, notamment en organisant conjointement des conférences sur les produits, en menant des projets techniques et des activités de renforcement des capacités, et en élaborant des publications relatives au commerce et au marché.

40. Le Système informatisé de données sur la commercialisation du poisson (GLOBEFISH) fait partie intégrante de FISH INFONetwork et coordonne les activités du réseau. GLOBEFISH est hébergé par le Département des pêches et de l'aquaculture et financé conjointement par la FAO et les partenaires du Système, qui sont notamment des administrations nationales et des agences spécialisées dans la commercialisation et le commerce du poisson. Il est chargé de diffuser des informations et de réaliser des analyses sur la commercialisation et le commerce du poisson, et de produire des publications sur l'analyse des tendances (GLOBEFISH Highlights), l'information relative aux prix (European Fish Price Report), des séries chronologiques de données (Commodity Updates) et des études de marchés (GLOBEFISH Research Programme). GLOBEFISH interagit avec ses partenaires de plusieurs façons, notamment dans le cadre des réunions annuelles des partenaires, au travers de partenariats et en participant au programme des scientifiques invités à Rome. En 2012 et 2013, les partenaires ont rappelé combien il était important de centrer les activités de GLOBEFISH sur l'accès aux marchés et se sont félicités des efforts visant à accroître l'intégration des questions relatives aux pêches dans le programme d'action plus large sur l'alimentation.

41. Les activités de FISH INFONetwork et de GLOBEFISH constituent une plateforme complémentaire qui permet à la FAO d'interagir avec les parties prenantes des chaînes de valeur, en particulier les associations professionnelles et de branche des pays en développement. Au fil des années, ces deux entités se sont efforcées d'adapter leurs activités à l'évolution des besoins de leurs usagers et aux changements concernant le secteur lui-même. La FAO remercie GLOBEFISH de son appui.

⁷ www.globefish.org.

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉTHIQUE

42. La Sous-Division droit et développement (LEGN) du Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG) est chargée d'examiner plusieurs questions présentant un intérêt pour le commerce du poisson. Plus précisément, elle aide à mettre au point des instruments internationaux qui impliquent de prendre des mesures relatives aux marchés afin, entre autres, d'améliorer la durabilité des opérations de pêche et de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En outre, elle prête une assistance technique aux Membres de la FAO afin de faciliter l'application des conditions fixées par les instruments internationaux dans la législation nationale dans le cadre de projets législatifs nationaux et régionaux.

43. Plusieurs de ces projets visent à mettre en œuvre les normes établies dans le contexte de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC), en particulier les normes relatives à la santé des animaux aquatiques qui ont été élaborées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et celles intéressant la sécurité sanitaire des aliments qui sont du ressort de la Commission du Codex Alimentarius. Ainsi, LEGN participe actuellement, au Suriname et dans plusieurs pays des Balkans occidentaux, à des projets qui facilitent la mise en œuvre de normes internationales relatives à la santé des animaux aquatiques dans les législations nationales. Grâce aux activités de LEGN dans le domaine du commerce du poisson, les Membres de la FAO bénéficient d'un appui juridique leur permettant d'élaborer des cadres juridiques adaptés afin de veiller à la durabilité des pêches et à l'accès aux marchés, conformément aux accords bilatéraux et multilatéraux, notamment ceux de l'OMC.

COLLABORATION DE LA FAO AVEC LA DIVISION DE STATISTIQUES DES NATIONS UNIES

44. La Division de statistique de l'ONU et la FAO collaborent activement en partageant leurs statistiques relatives au commerce, notamment dans le cadre des travaux de la réunion annuelle de l'Équipe spéciale chargée des statistiques internationales du commerce de marchandises. En outre, l'Organisation travaille actuellement en collaboration avec la Division à la révision de la Classification centrale de produits et du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE).

45. La Classification centrale de produits offre un cadre permettant de comparer les statistiques sur les produits au niveau international. En mars 2013, la Commission de statistique de l'ONU a accepté les modifications proposées par la FAO destinées à améliorer la ventilation du poisson et des autres produits de la pêche au sein de la Classification. L'objectif était de se conformer à la version révisée de la classification du Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH 2012) et de distinguer les produits de base selon qu'ils sont sauvages ou d'élevage.

46. Le SCEE est un cadre statistique qui comprend des concepts, des définitions, des classifications, des règles comptables et des tableaux normalisés définis au niveau international permettant de produire des statistiques comparables à l'échelon international sur l'utilisation durable des ressources naturelles en rapport avec les activités économiques, notamment les pêches et l'aquaculture. Il présente une structure comptable similaire à celle du Système de comptabilité nationale (SCN).

47. En mars 2013, la Commission de statistique a adopté le Cadre central du SCEE comme norme mondiale pour le suivi de l'utilisation durable des ressources naturelles. La FAO a participé activement au processus de révision afin de veiller à ce que les concepts généraux destinés à être utilisés dans la comptabilité des ressources biologiques aquatiques soient élaborés en phase avec ceux établis aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et d'autres instruments relatifs aux pêches et à l'aquaculture. Par ailleurs, on a modifié la classification de l'affectation des terres dans le cadre du SCEE afin d'y incorporer l'utilisation des espaces aquatiques, y compris les eaux marines côtières. La FAO est en train d'élaborer des directives relatives à la mise en œuvre du SCEE dans le contexte des pêches et de l'aquaculture, ainsi qu'à l'utilisation de données issues de modèles de cas du SCEE à l'appui de la gestion durable des pêches et de l'aquaculture. En outre, l'Organisation prévoit de compiler le SCEE en

ce qui concerne les pêches et l'aquaculture en se fondant sur les données existantes en vue d'obtenir des indicateurs relatifs à l'utilisation durable des ressources biologiques aquatiques qui soient comparables au niveau mondial.

48. La FAO collabore également avec la Division de statistique dans un autre domaine, celui de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales⁸, adoptée par la Commission de statistique en 2010. Ladite Stratégie vise à améliorer l'intégration entre les statistiques agricoles et rurales (y compris celles qui concernent les pêches et l'aquaculture) et les systèmes statistiques nationaux. Pour ce qui est des statistiques relatives aux pêches, cette intégration devrait fournir un cadre permettant d'approfondir la connaissance du secteur, y compris des aspects socio-économiques et des activités artisanales. Afin d'appliquer la stratégie mondiale aux pêches, la FAO est en train de mettre en avant les axes suivants:

- distinction entre, d'une part, les pêches et l'aquaculture et, d'autre part, l'agriculture sur la question de l'emploi dans le cadre des recensements de population;
- utilisation active de modules relatifs à l'aquaculture et à la pêche de capture dans le cadre des recensements agricoles;
- utilisation améliorée des informations administratives (sur les licences, par exemple), des données GPS et des images satellitaires en vue de collecter des renseignements aux fins d'une enquête cadre, en particulier sur les petits exploitants et opérateurs, et de s'en inspirer pour concevoir un programme d'échantillonnage efficace.

TRAVAUX DE LA FAO SUR LES CODES DOUANIERS RELATIFS AU POISSON ET AUX PRODUITS DE LA PÊCHE ET COLLABORATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD)

49. Plus de 200 pays s'appuient sur le Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises, dont on utilise communément l'abréviation SH, pour collecter des statistiques relatives aux droits de douane et au commerce international. La classification SH a été mise au point, introduite et maintenue à jour par l'OMD. Depuis son lancement et son adoption généralisée en 1988, elle a fait l'objet de révisions régulières. La dernière version, SH 2012, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour l'ensemble des Parties contractantes à la Convention sur le Système harmonisé.

50. Elle est conforme à la proposition conjointe formulée par la FAO au sujet de la révision des codes relatifs aux produits issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches. En suggérant d'apporter des modifications aux codes SH concernant le poisson et les produits de la pêche, la FAO souhaitait faire en sorte que le commerce du poisson soit mieux couvert grâce à une spécification améliorée des espèces et des types de produits. Dans les versions du SH antérieures à 2012, la classification ne couvrait pas suffisamment les espèces de poisson originaires de pays en développement. Plusieurs pays ont également signalé cette lacune à la FAO et, en 2003, le Comité des pêches, à sa vingt-cinquième session, a demandé à la FAO d'œuvrer à l'amélioration de la classification SH pour le poisson et les produits de la pêche. Le Sous-Comité du commerce du poisson a réitéré cette demande à ses neuvième, dixième et onzième sessions.

51. Afin d'améliorer la classification SH de façon à pouvoir mieux suivre le commerce du poisson et des produits de la pêche, la FAO poursuit sa coopération avec l'OMD en vue de l'édition 2017. Elle a soumis à cet égard une nouvelle proposition à l'OMD en mars 2012. En septembre 2013, le Comité du Système harmonisé a considéré que la majeure partie de la proposition était acceptée sur le plan technique et le Conseil de l'OMD examinera le document pour approbation finale en juin 2014. Si celui-ci est adopté, il sera publié en janvier 2017.

52. La proposition contient des amendements relatifs au poisson et aux produits de la pêche pour les espèces et/ou les types de produits qui nécessitent un suivi aux fins de la sécurité alimentaire et/ou d'une gestion améliorée des ressources, en particulier dans les cas d'espèces menacées comme les requins et les raies. Dans l'élaboration de sa proposition, la FAO a aussi tenu compte des amendements

⁸ Pour en savoir plus: http://www.ibge.gov.br/home/estatistica/indicadores/prpa/segundo_texto.pdf.

suggérés lors de la treizième session du Sous-Comité du commerce du poisson. Toutefois, seules certaines de ces suggestions ont pu être reprises car les autres étaient trop détaillées pour entrer dans le champ du SH ou trop limitées du fait de l'absence de codes.